

Ravel, le 10 décembre 2020

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 04 DECEMBRE 2020**

DELIBERATION MODIFICATIVE N°4 BP 2020 COMMUNE :

Suite aux indications de Monsieur le Receveur Municipal et afin de régler :

- la facture de l'entreprise RENON concernant le terrassement du cimetière,
- la facture de l'abonnement au chargement des bouteilles de gaz,

Madame le Maire suggère à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les décisions modificatives suivantes concernant le BP commune 2020 :

Section d'investissement :

- Article 21578 (autres matériels et outillages) : -264.00,00€ soit un total article 21578 de 7 052,00€,
- Article 275 (Dépôt et cautionnement versés) : +264.00.00€ soit un total article 275 de 264.00€.
- Article 2313 opération 1039(Aménagement cimetière) - 11 000.00€ soit un total article 2313 opération1039 de 3 070.81€,
- article 2312 opération 10039: + 11 000.00€ soit un total 2312 opération 10039 de 11 000.00€

La section d'investissement reste équilibrée tant en dépense qu'en recettes à 256 101,92€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de donner son accord à l'unanimité.